



## Creance hopital plusieurs annees apres

Par **Sonia112**, le **12/02/2019** à **01:11**

Bonjour J ai reçu en décembre 2018 une créance de 700€ pour 2 hospitalisations de jour datant de 2014 où apparemment ma mutuelle n à pas réglé le complément. Je n avait aucune connaissance de cette créance avant ce jour.

L hôpital prétend m avoir envoyé une facture en 2014 ce qui est faux. Il refuse de s arranger avec ma mutuelle de l époque car le dossier est trop vieux selon eux. Hier, j ai reçu une lettre d un huissier me commandant de payer sous peine de saisie mobilière.

Aucun des courriers n a jamais été envoyé en recommandé, même pas la lettre de l huissier. Quels sont mes recours? Car soit c est l hôpital qui a omis à l époque de transmettre à ma mutuelle les créances soit c est ma mutuelle qui a été négligente. Mais dans les deux cas je n y suis pour rien. Et la forclusion pour une mutuelle étant de 2 ans, si je règle cette facture, la mutuelle ne me remboursera pas ensuite. Merci d avance pour vos conseils

Par **youris**, le **12/02/2019** à **10:19**

bopnjour,

avez-vous changé d'adresse depuis 2014 ?

salutations

Par **Sonia112**, le **12/02/2019** à **10:34**

Bonjour. Oui j ai déménagé en effet en 2016